

N°56

**Objet :**

APPROBATION DE  
L'AVENANT N°1 A LA  
CONVENTION CADRE DU  
DISPOSITIF « 100  
QUARTIERS INNOVANTS ET  
ECOLOGIQUES » DE LA ZAC  
DE LA PETITE ARCHE

**Rapporteur :**

Mme Suzanne JAUNET

**Date de la Séance :**

26 SEPTEMBRE 2023

**Date de la Convocation :**

20 SEPTEMBRE 2023

**Date d'affichage de la  
convocation :**

20 SEPTEMBRE 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 26 septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

**Etaient présents :**

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

**Maire-Adjoint**

Camille VAUR, Dominique DESMET et Evelyne BEAUDICHON.

**Conseillers Municipaux Délégués**

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Véronique LEBARBÉ, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Maeva CRUZ, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Salim LESAGE.

**Conseillers Municipaux**

**Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :**

Jean-François DEMAFF	pouvoir à	Marc HONORÉ
Jacques TANGUY	pouvoir à	Dominique DESMET
Alisson ZANI	pouvoir à	François DAZELLE
Gharib NAJI	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Jessica DORLENCOU	pouvoir à	Grégory SANCHEZ
Mourad MERGUI	pouvoir à	Salim LESAGE

**Etait absent :**

Abdelyamin DERRADJI

**Secrétaire de séance :**

Fatiha YAHIAOUI

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 35

Membres présents : 28

Membres représentés : 6

Membres absents : 1

**VOTE :**

**UNANIMITE**

**2 abstentions**

(Salim LESAGE et Mourad  
MERGUI)

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26/09/2023

N°056

**OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION-CADRE DU DISPOSITIF « 100 QUARTIERS INNOVANTS ET ECOLOGIQUES » DE LA ZAC DE LA PETITE ARCHE**

**Rapporteur : Suzanne JAUNET**

**VU** la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,  
**VU** le Code général des collectivités territoriales,  
**VU** la délibération de la commission permanente régionale du 21 novembre 2018 relative à la désignation des lauréats de l'appel à projets « 100 quartiers innovants et écologiques »,  
**VU** la délibération n°CP 2018-519 du de la Commission permanente du Conseil régional du 21 novembre 2018 relative à l'approbation de convention-cadre quartier innovant et écologique « ZAC de la Petite Arche à Achères » avec la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise et la ville d'Achères,  
**VU** la délibération n° CC\_2018\_12\_11\_27 du Conseil communautaire de GPSEO du 11 décembre 2018 approuvant, la convention-cadre du dispositif « 100 quartiers innovants et écologiques » de la ZAC de la Petite Arche,  
**VU** la délibération n°10 du conseil municipal du 20 février 2019 approuvant la convention-cadre du dispositif « 100 quartiers innovants et écologiques » avec la Région Ile-de-France, la communauté urbaine GPSEO et Sequano Aménagement pour l'octroi d'une subvention régionale afin de réaliser l'opération d'Aménagement de la ZAC de la Petite Arche,  
**VU** le courrier de demande de prolongation du contrat d'aménagement régional du 17 mars 2023 envoyé par la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise,  
**VU** le projet d'avenant,  
**VU** l'avis de la commission Urbanisme, travaux et environnement du 15/09/2023,

**Considérant** la non réalisation à ce jour de l'une des cinq opérations financées par la Région Ile-de-France dans le cadre de son dispositif « 100 quartiers innovants et écologiques », laquelle était dédiée à un équipement sportif,

**Considérant** l'échéance du traité de concession de la ZAC de la Petite Arche au 30 juin 2024 ne permettant pas la réalisation de ce projet dans les délais impartis,

**Considérant** le projet alternatif d'extension du gymnase de la Petite Arche qui s'inscrit dans le dispositif « 100 quartiers innovants et écologiques » initié par la Région Ile-de-France et qui est situé à proximité de la ZAC de la Petite Arche,

**Considérant** la temporalité de développement d'un tel projet de construction,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré** à l'unanimité des membres présents et représentés

(2 abstentions : Salim LESAGE et Mourad MERGUI)

**ARTICLE 1 : APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention-cadre du dispositif « 100 quartiers innovants et écologiques » de la ZAC de la Petite Arche et ayant pour objet de prolonger de deux ans la durée de ladite convention.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation de la convention-cadre du dispositif « 100 quartiers innovants et écologiques » de la ZAC de la Petite Arche et tout acte s'y rapportant.

**Fait et délibéré à Achères, le 26 septembre 2023**

Delibération publiée le :

**03 OCT. 2023**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur le site Internet de la Ville.